

224C1325
FR0000030611-FS0550

25 juillet 2024

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

GALIMMO
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 25 juillet 2024, la société civile immobilière Capimmo¹ (36 rue de Naples, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 25 juillet 2024, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société GALIMMO et ne plus détenir aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions GALIMMO hors marché².

¹ PRAEMIA REIM France est le gérant discrétionnaire de la SCI Capimmo. La société Capimmo est détenue à plus de 25% par la société Suravenir, filiale d'assurance, détenue à 100% par le Crédit Mutuel Arkéa, banque coopérative et territoriale.

² Cf. notamment communiqués diffusés par les sociétés GALIMMO et Carmila les 12 juillet 2023 et 1^{er} juillet 2024.